



EXTINCTEURS

Q4

COMPTE-RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE

Titulaire de la certification

Nous, soussignés, entreprise titulaire des certifications conjointes APSAD & NF Service d'installation et de maintenance d'extincteurs¹, sous le n° **245/04/04-285**

Nom (ou raison sociale)



Chubb France SICLI

**Parc St Christophe - Pôle Magellan 1 - 10 av de l'entreprise
95862 CERGY**

Installation

avons procédé le **2 février 2016** sur la fiche **6009897** à la vérification périodique de l'installation d'extincteurs mise en service le **18 décembre 1996** réalisée dans l'établissement suivant :



**LE MOULAGE AUTOMATIQUE QUALIPAC SERVICE ACHAT
ZI AVENUE DE L'EUROPE
02400 CHATEAU THIERRY**

Nature de l'activité : **FABRIQUE PIECES PLASTIQUES**

Cette installation a fait l'objet d'un certificat de conformité N4

02-1147325-0007

Visite précédente

Date : 2015

Événements survenus depuis la visite précédente (caractéristiques de l'installation après modifications) :

L'installation

- est conforme et est maintenue conformément aux exigences de la règle APSAD R4
 présente les points de non conformité ci-dessous :

Points de non-conformité par rapport à la règle APSAD R4 (distinguer les points de non conformité relatifs aux exigences d'installation proprement dites de ceux relatifs aux exigences de maintenance et, le cas échéant, date à laquelle ils ont été signalés) :

6 extincteur(s) non vérifié(s) ou manquant(s) en comparaison avec le dossier N4

Améliorations proposées

La visite de vérification a été effectuée par M

GAUTHIER FREDERIC

en présence de

MR GRATIOT

à **CERGY le**

29 février 2016



Chubb France SICLI
SIEGE SOCIAL: PARC ST CHRISTOPHE -POLE MAGELLAN 1
10 av de l'entreprise 95862 Cergy

Signature
SICLI
Membre

Ce compte-rendu doit être transmis dans un délai de 1 mois au client en 2 exemplaires (1 original + 1 copie), l'original étant conservé sur le site de l'installation, l'autre étant destiné à son assureur.



*Certifications conjointes délivrées par le CNPP, Organisme certificateur reconnu par la profession de l'Assurance - Département Certification CNPP Cert. - Route de la Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265 - 27950 SAINT MARCEL - www.cnpp.com et AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé - 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX - www.marque-nf.com Ces certifications prouvent la conformité du service aux dispositions de la règle APSAD R4, de la norme NF S 61-922 et du règlement I4 - NF 285 et garantissent que les compétences du personnel, les moyens matériels, l'organisation, l'accueil et l'identification des besoins, le contrat, les prestations techniques de conception, de réalisation, de vérification de conformité initiale, de maintenance et de vérifications périodiques sont contrôlés régulièrement par CNPP Cert. et AFNOR Certification.